

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Séance du 27 novembre 2025**

**Objet : Objet : Adoption du taux de participation à la banque de données pour les collectivités et établissements publics affiliés à l'ancien syndicat de communes pour le personnel. Exercice 2026**

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le jeudi 27 novembre deux mil vingt-cinq à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France, dûment convoqué le 21 novembre 2025, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérain à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs en exercice : 29

**Etaient présents :**

Monsieur Jacques Alain BENISTI  
Monsieur Fernand BERSON  
Monsieur Jean-Luc CADEDDU  
Monsieur Patrick de la MARQUE  
Madame Catherine DESPRES  
Monsieur Bernard FOISY  
Monsieur Daniel GUERIN  
Madame Françoise KERN  
Monsieur Philippe LAUNAY  
Monsieur Anthony MANGIN  
Monsieur Igor SEMO

**Avaient donné procuration :**

Madame Sabrina ASSAYAG à Monsieur Anthony MANGIN  
Madame Nadège AZZAZ à Madame Françoise KERN  
Madame Jacqueline BELHOMME à Monsieur Jacques Alain BENISTI  
Monsieur Pierre-Olivier CAREL à Monsieur Jean-Luc CADEDDU  
Madame Christine CERRIGONE à Monsieur Philippe LAUNAY  
Monsieur Yves COSCAS à Monsieur Bernard FOISY  
Monsieur Jean-François DUFEU à Madame Catherine DESPRES  
Monsieur Etienne FILLOL à Monsieur Daniel GUERIN  
Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN à Monsieur Fernand BERSON  
Monsieur Philippe LAURENT à Monsieur Igor SEMO  
Madame Aurore THIROUX à Monsieur Patrick de la MARQUE

**Etaient absents et excusés :**

Monsieur Belaïde BEDREDDINE  
Madame Marie CHAVANON  
Madame Julie FOURNIER  
Monsieur Quentin GESELL  
Monsieur Laurent LAFON  
Monsieur Frédéric MOLOSSI  
Monsieur Julien WEIL

Assistaient également à la réunion : M. Xavier BASTARD, directeur général, Monsieur Benoît HAUDIER, directeur général adjoint des concours, de la santé et de l'action sociale, Mme Louise HARGUINTEGUY directrice générale adjointe des affaires statutaires, juridiques et des organismes paritaires, M. Laurent SALLET, secrétaire général, Mme Marie-Gaël DAREAU, représentante de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris.

**Objet : Adoption du taux de participation à la banque de données pour les collectivités et établissements publics affiliés à l'ancien syndicat de communes pour le personnel.  
Exercice 2026**

Le Conseil d'administration,

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L. 452-33,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,

Vu la délibération n° 2024-55 du 26 novembre 2024 portant fixation du taux de participation à la banque de données des collectivités et établissements publics affiliés à l'ancien syndicat de communes pour le personnel pour l'exercice 2025,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Article unique : DECIDE de fixer les taux de participation à la banque de données des collectivités et établissements publics affiliés à l'ancien syndicat de communes pour le personnel, pour l'année 2026, à :**

- 0,23 euro par habitant pour les communes,
- 16,50 euros par agent pour les établissements publics.

Le Président,

Jacques Alain BENISTI  
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois auprès du tribunal administratif de Montreuil dès lors que la décision attaquée devient exécutoire. Il peut également faire l'objet au préalable d'un recours gracieux auprès de l'autorité compétente. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (au terme d'un délai de deux mois, le silence gardé par l'autorité compétente vaut rejet implicite).*